



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**
Séance du 31 janvier 2022

72 élus présents (103 en exercice, 23 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 (311/7.10.2/571C)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRÉ) prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2022. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a donné lieu à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

PJ : 1

Abstentions (6) : Nina CORMIER (représentée par Joseph SIMEONI), Nadia EL HAJJAJI (représentée par Loïc MINERY), Loïc MINERY, Bertrand PAUVERT, Christelle RITZ et Joseph SIMEONI.

Les élus ont débattu des orientations budgétaires 2022 et adopté le rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Le Président



Fabian JORDAN



Rapport d'orientations Budgétaires 2022

Conseil d'Agglomération
du 31 janvier 2022

SOMMAIRE

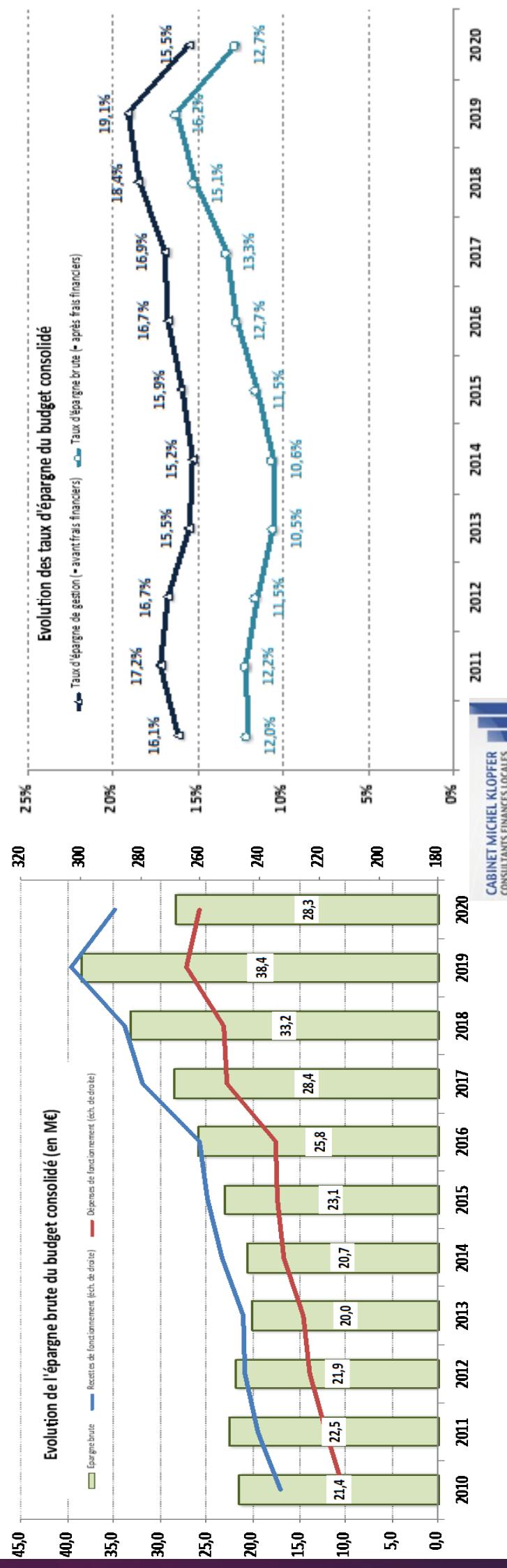
- 1. Une situation financière fragilisée par la crise sanitaire à fin 2020**
- 2. Une dette maîtrisée dans un environnement de taux favorables**
- 3. Des dépenses de personnel contenues**
- 4. Un environnement budgétaire 2021-2026 contraint et incertain**
- 5. Les projections budgétaires sur la période 2021-2026 – budget général et budget transports**
- 6. Les enjeux et orientations du budget chauffage urbain**
- 7. Les priorités 2022**
- 8. Conclusion**

1. Une situation financière fragilisée par la crise sanitaire à fin 2020

Une situation financière fragilisée par la crise sanitaire à fin 2020

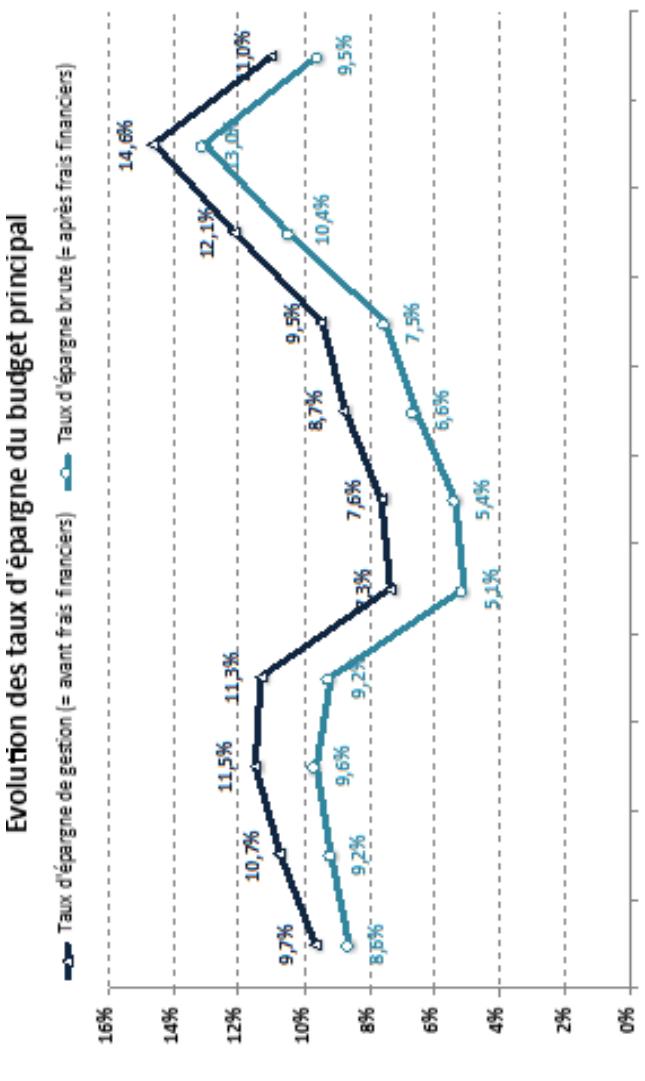
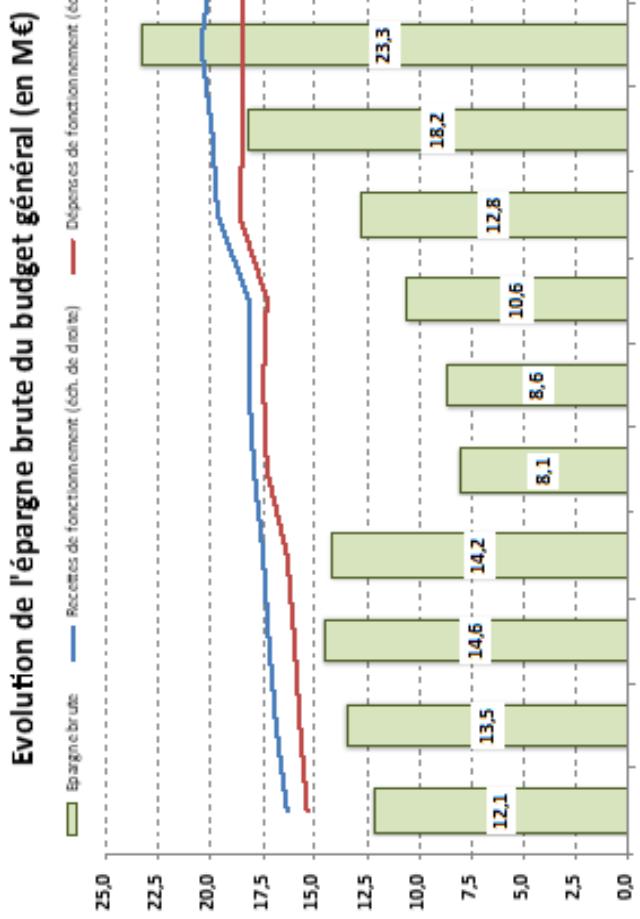
A fin 2020, m2A présente une situation financière qui encaisse le choc de la crise sanitaire :

- une baisse de l'épargne brute consolidée (budget général + budget transports) : -10,3 M€ (-26%) sous l'effet de la chute des recettes réelles de fonctionnement compensée partiellement par une baisse de charges après 6 années de hausse
- un taux d'épargne brute : 12,7% (16,2% en 2019) pour un seuil mini de 10% et < à la moyenne de la strate



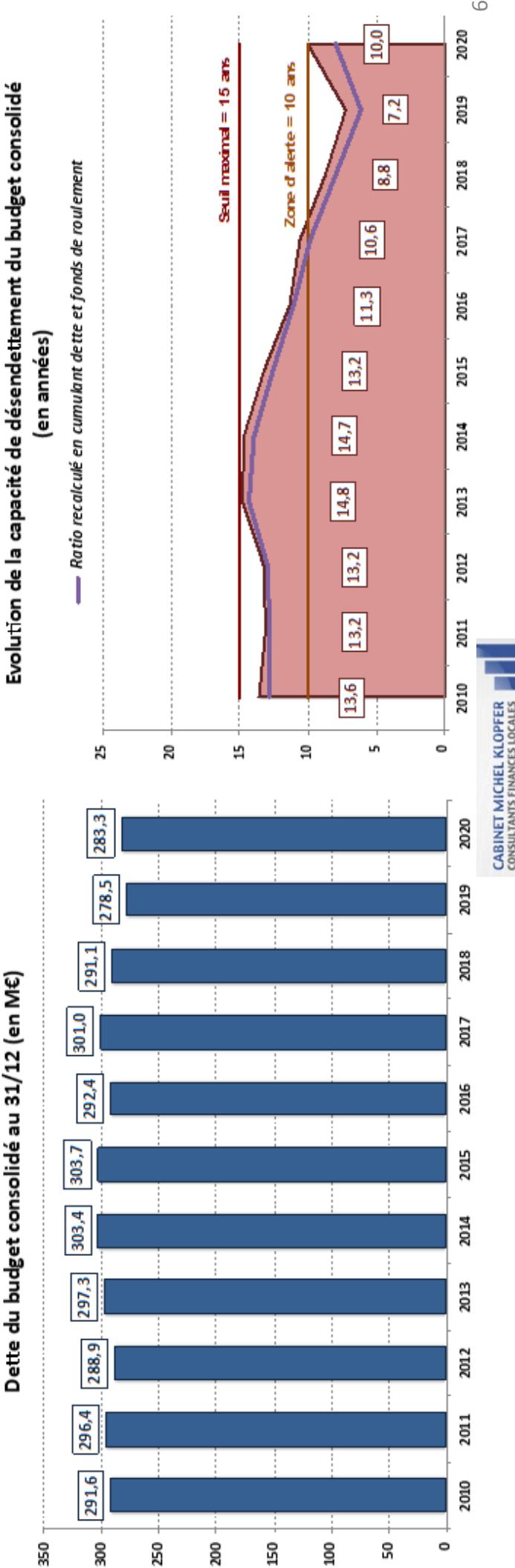
Sur le budget général :

- L'épargne brute chute de -6,8 M€ (-29%) sous l'effet de la crise sanitaire, de la sortie d'éligibilité du FPIC, de la dynamique des frais de personnel et malgré une avance remboursable de l'Etat de 7,2 M€ pour le budget transports
- Le taux d'épargne brute franchit le seuil d'alerte de 10%



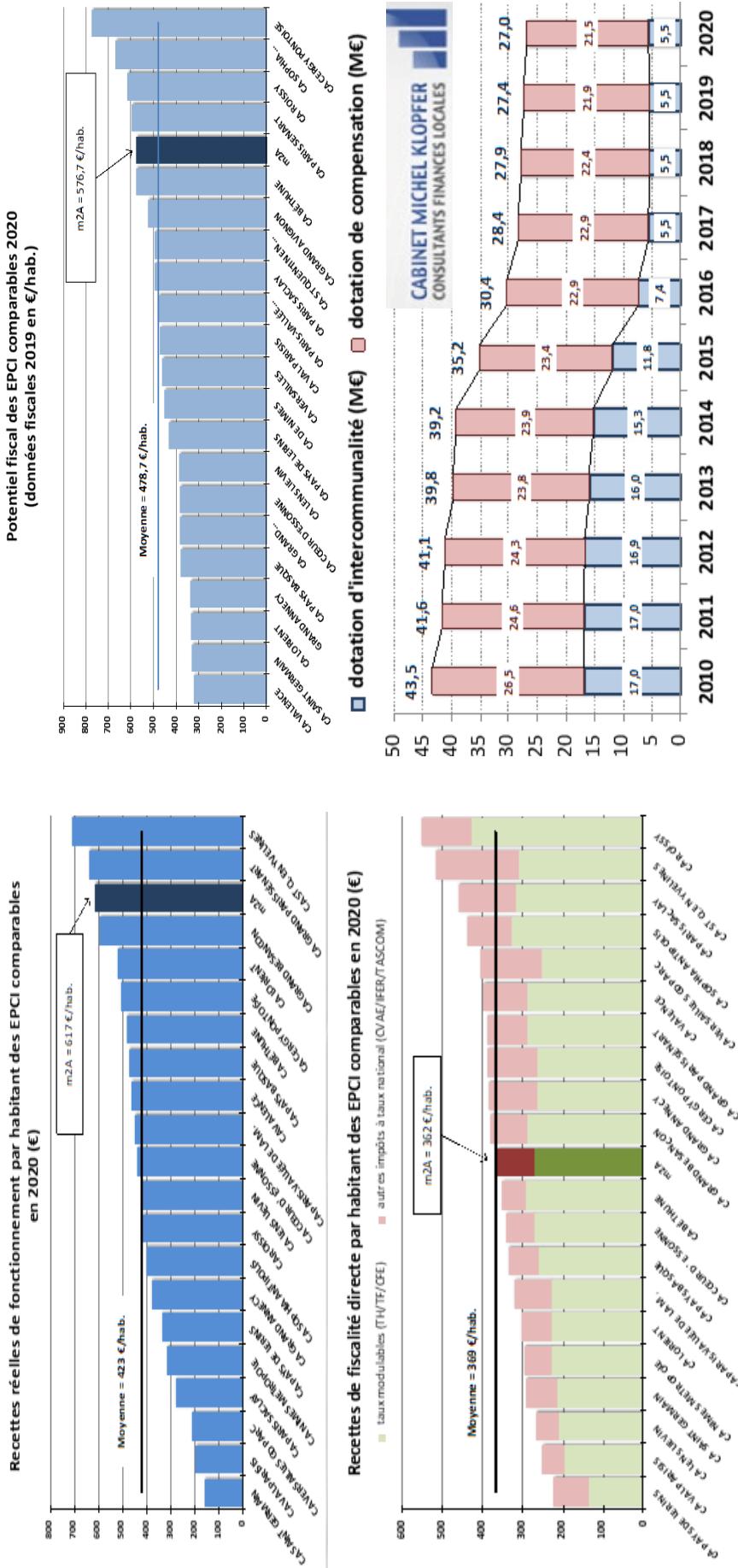
Une amélioration des indicateurs financiers qui fléchit à partir de 2020 :

- capacité de désendettement : 8,5 ans (5,9 années en 2019) pour une moyenne de la strate de 6,8 années et un seuil d'alerte à 12 ans. La solvabilité du budget principal s'est dégradée plus rapidement que la moyenne de la strate
- l'encours de dette par habitant demeure proche de la moyenne
- avec l'avance remboursable de 7,2 M€, la baisse d'autofinancement du budget transports n'a pour l'instant pas eu d'impact sur la subvention du budget principal



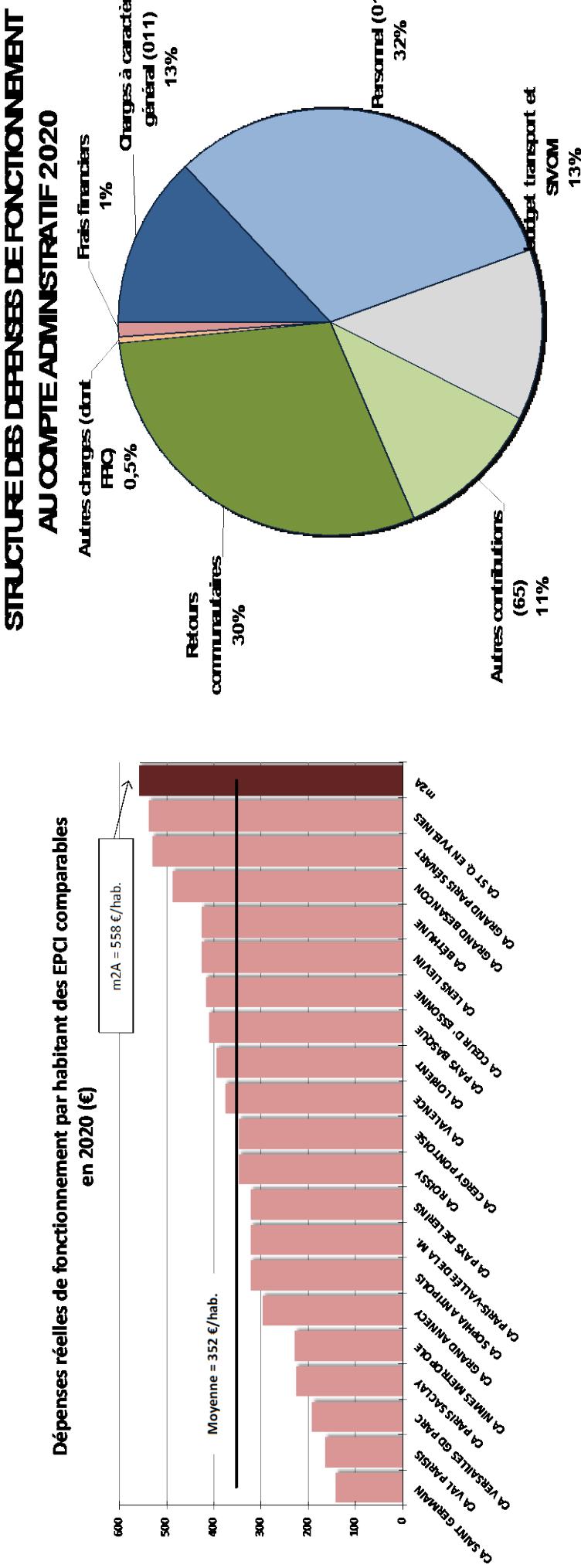
Recettes de fonctionnement et richesse fiscale supérieures à la moyenne

- Les recettes courantes/hab. excédent de 46% la moyenne en raison du poids des services à la population et des dotations plus important que les EPICl de la strate
 - Des recettes fiscales/hab. équivalentes à la moyenne
 - Un potentiel fiscal 20% supérieur à la moyenne suite à la fusion avec l'ex CCPFRS
 - La baisse de DGF se poursuit, m2A bénéficie d'une garantie de 1,1 M€ supplémentaires grâce à un coefficient d'intégration fiscale > 35%



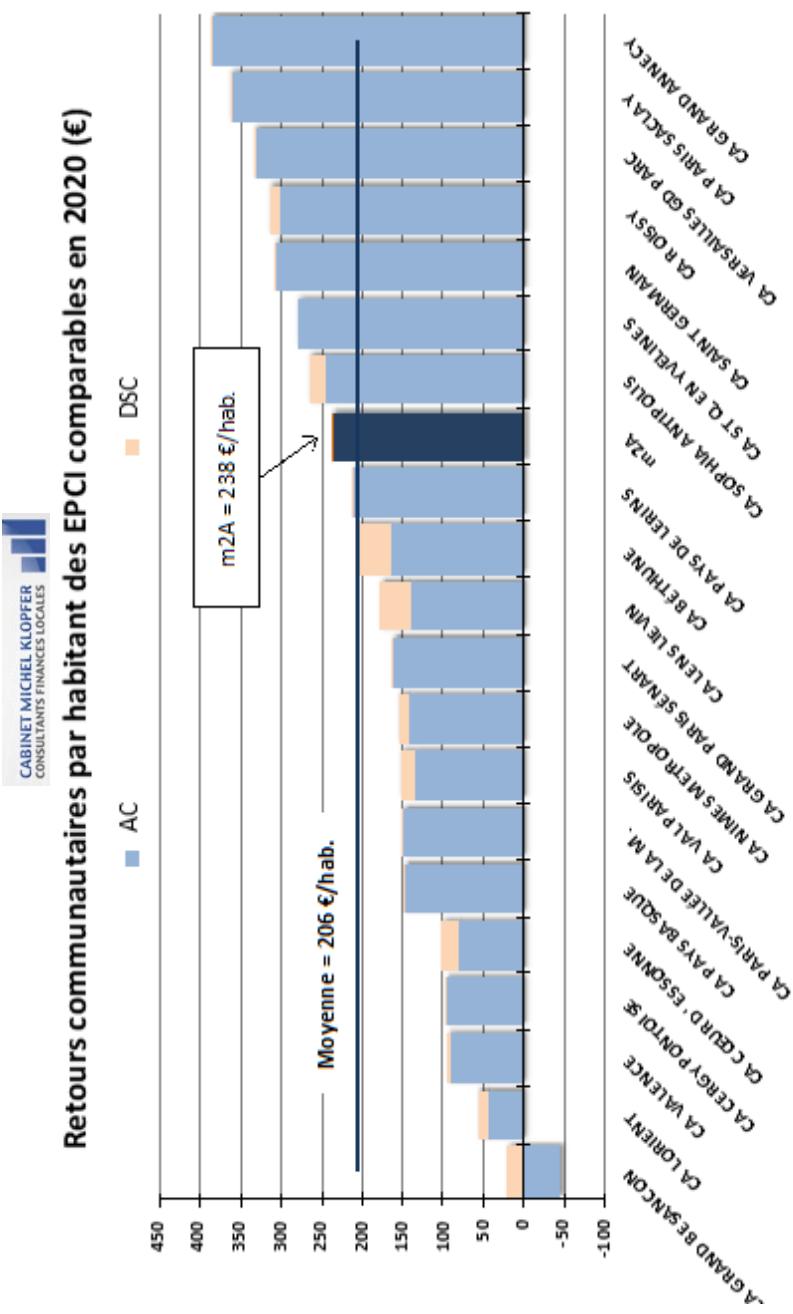
Des dépenses de fonctionnement demeurant supérieures à la moyenne

- Les dépenses de fonctionnement /hab. sont supérieures de 58% avec un champ de compétences dans la moyenne
- 75% des dépenses sont constituées par les dépenses de personnel (31%), les retours communautaires (30%), les contributions SIVOM et Transports (13%)



Les versements communautaires supérieurs à la moyenne

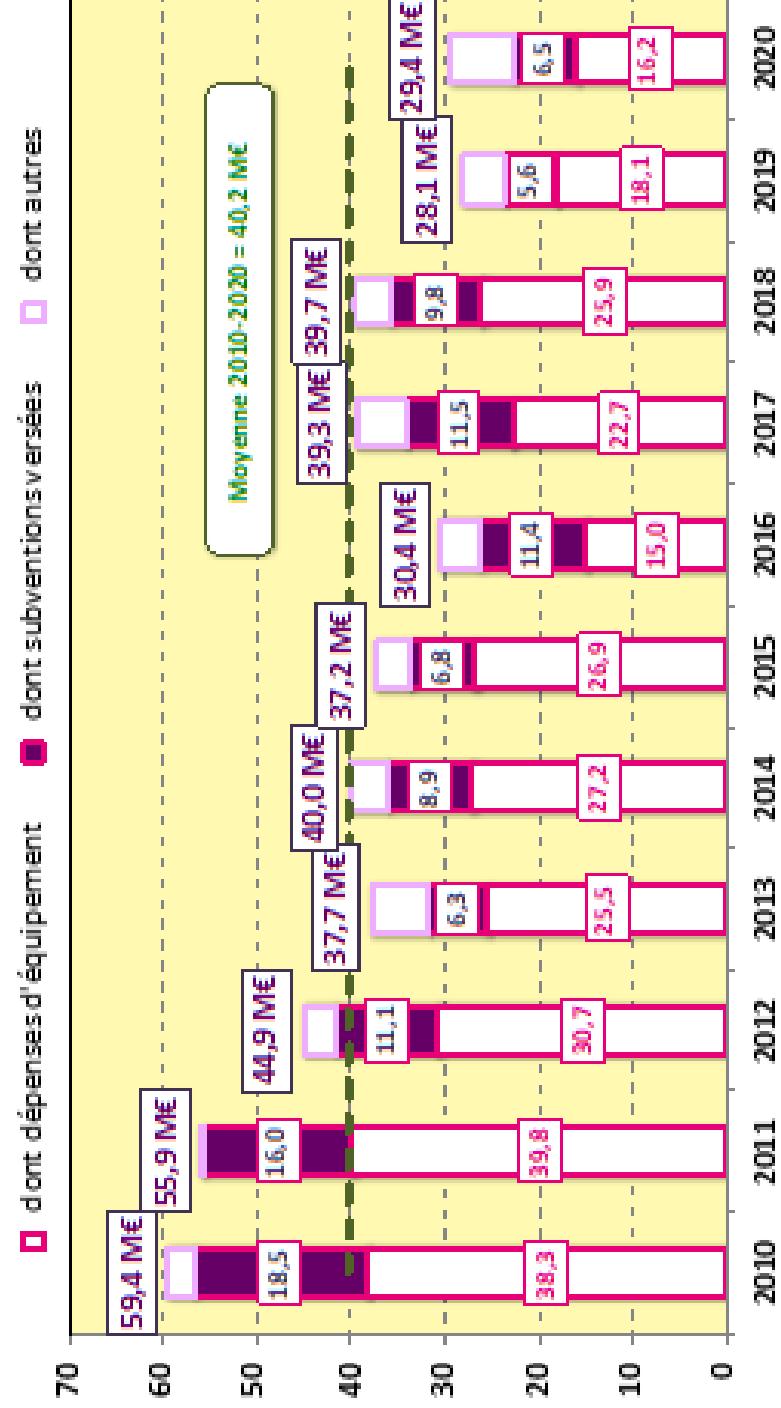
- Ils sont supérieurs de 32 € / hab à la moyenne et composés principalement des ACTP
 - Le 2nd versement communautaire correspond à la dotation de solidarité communautaire dont l'enveloppe a été revalorisée de 32 K€ pour atteindre 890 K€ avant d'atteindre 1 M€ en 2021



Des investissements d'un niveau modéré

La moyenne des investissements 2017-2020 est de 34,12 M€ avec un point bas en 2020

Investissements réalisés sur la période 2010 - 2020 (M€)

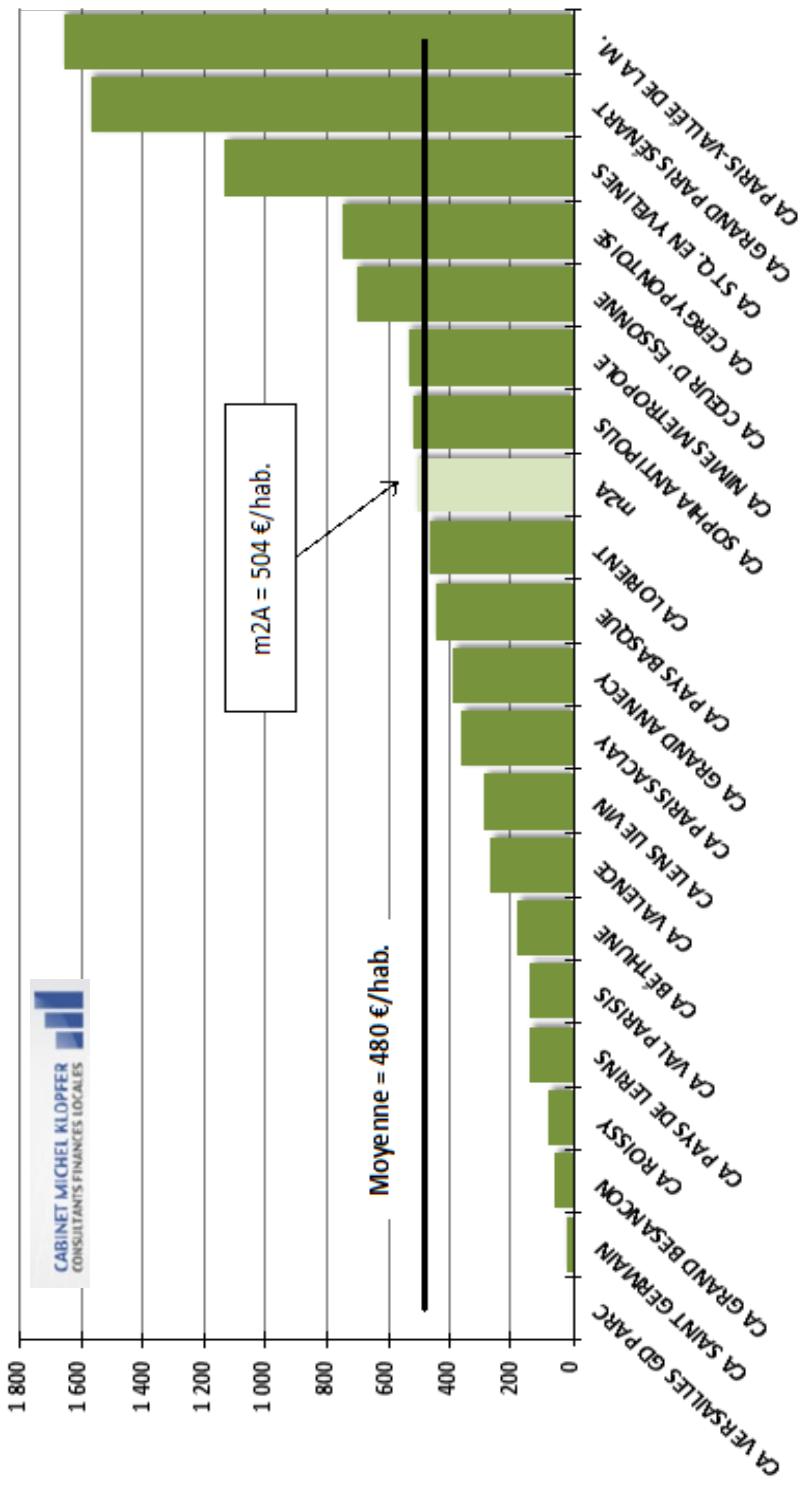


2. Une dette maîtrisée dans un environnement de taux favorables

Au niveau du budget général

L'encours a progressé et atteint 140,7 M€ fin 2020, soit 3,8 M€ de plus qu'en 2019 pour tenir compte d'un environnement de taux favorable (moyenne de 0,52 % en 2020)
m2A présente un niveau d'endettement par habitant proche de la moyenne à 504 €/habitant

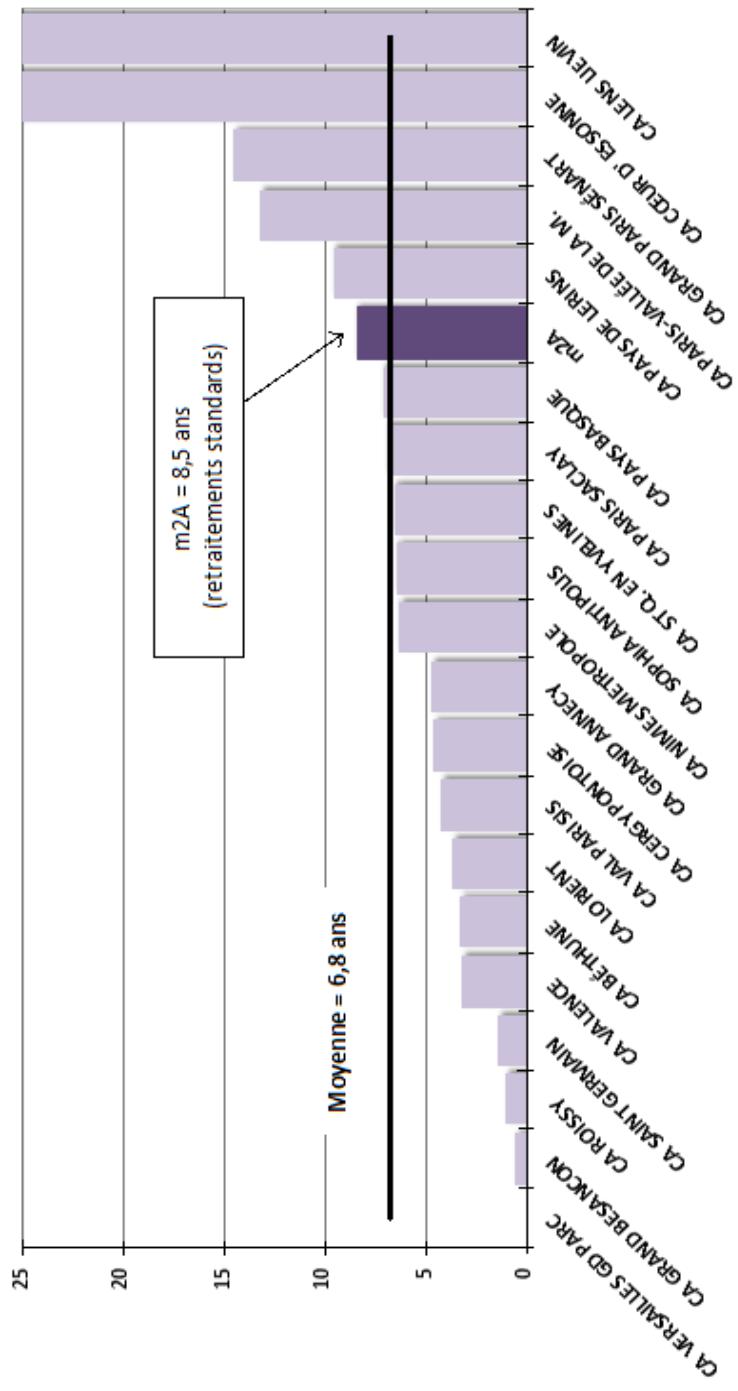
Encours de dette par habitant des EPCI comparables en 2020 (€)



Au niveau du budget général

Sous l'effet de la dégradation de l'autofinancement du fait de la crise sanitaire, la solvabilité du budget principal s'est détériorée en 2020 plus rapidement que la moyenne des EPCI comparables (passage de 5,9 ans à 8,5 ans)

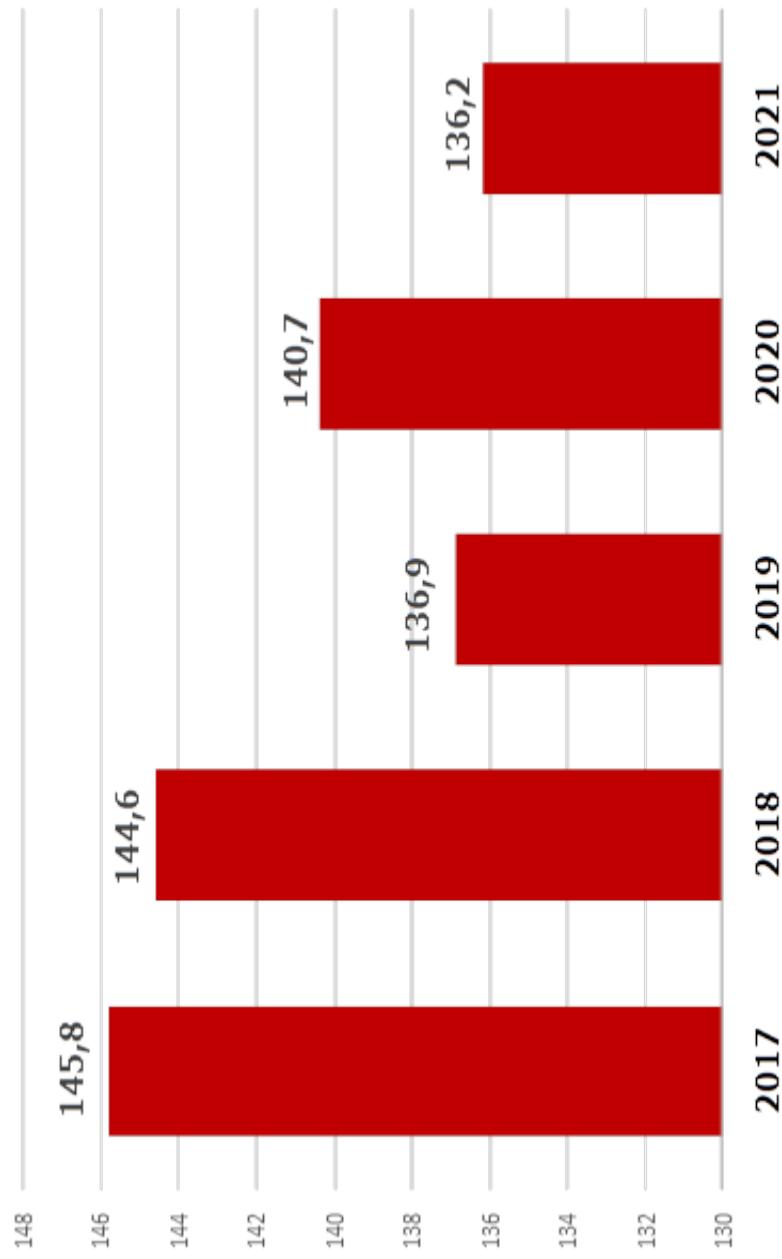
Capacité de désendettement 2020 des EPCI comparables (en années)



Au niveau du budget général

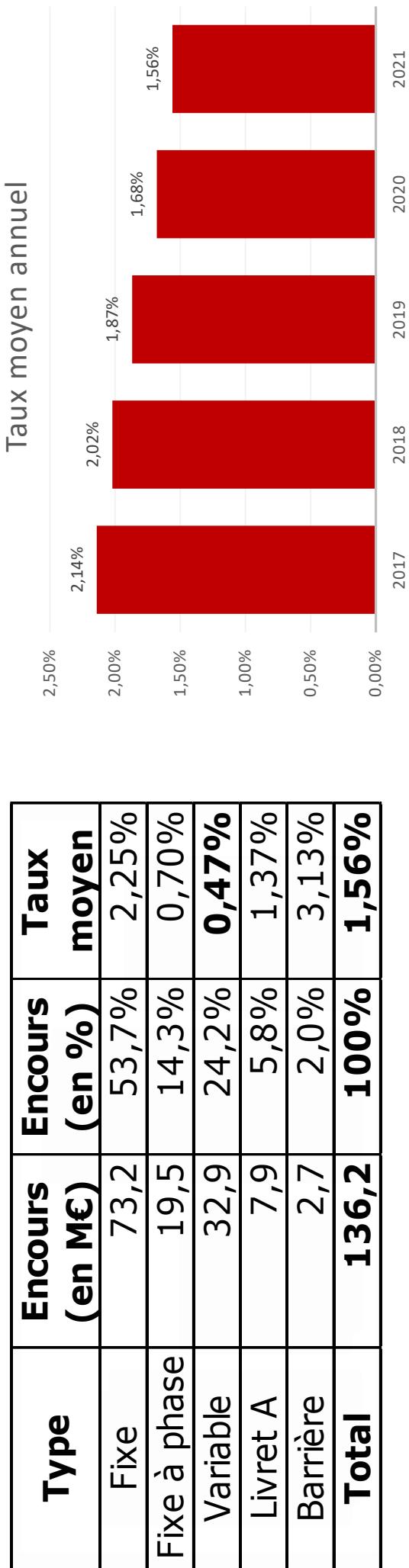
- Après un rebond en 2020, l'encours de dette diminue en 2021 du fait du recours limité à l'emprunt (10 M€) et atteint 136,2 M€
- L'encours de dette retrouve son niveau d'avant la crise

Encours de dette au 31/12/2021



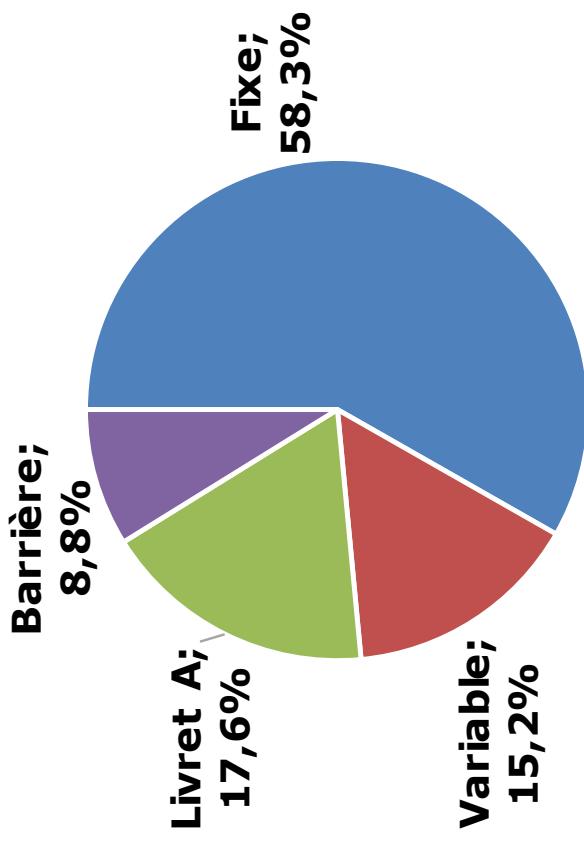
Au niveau du budget général

- Sous l'effet d'une politique économique favorable, le taux moyen de l'encours de dette continue de baisser et atteint 1,56% fin 2021
- La moyenne des emprunts à taux variable ressort à 0,47%
- En 2021, un emprunt a été réalisé aux conditions suivantes : crédit coopératif - 10 M€ - taux fixe de 0,33% sur 15 ans



Au niveau du budget Transports

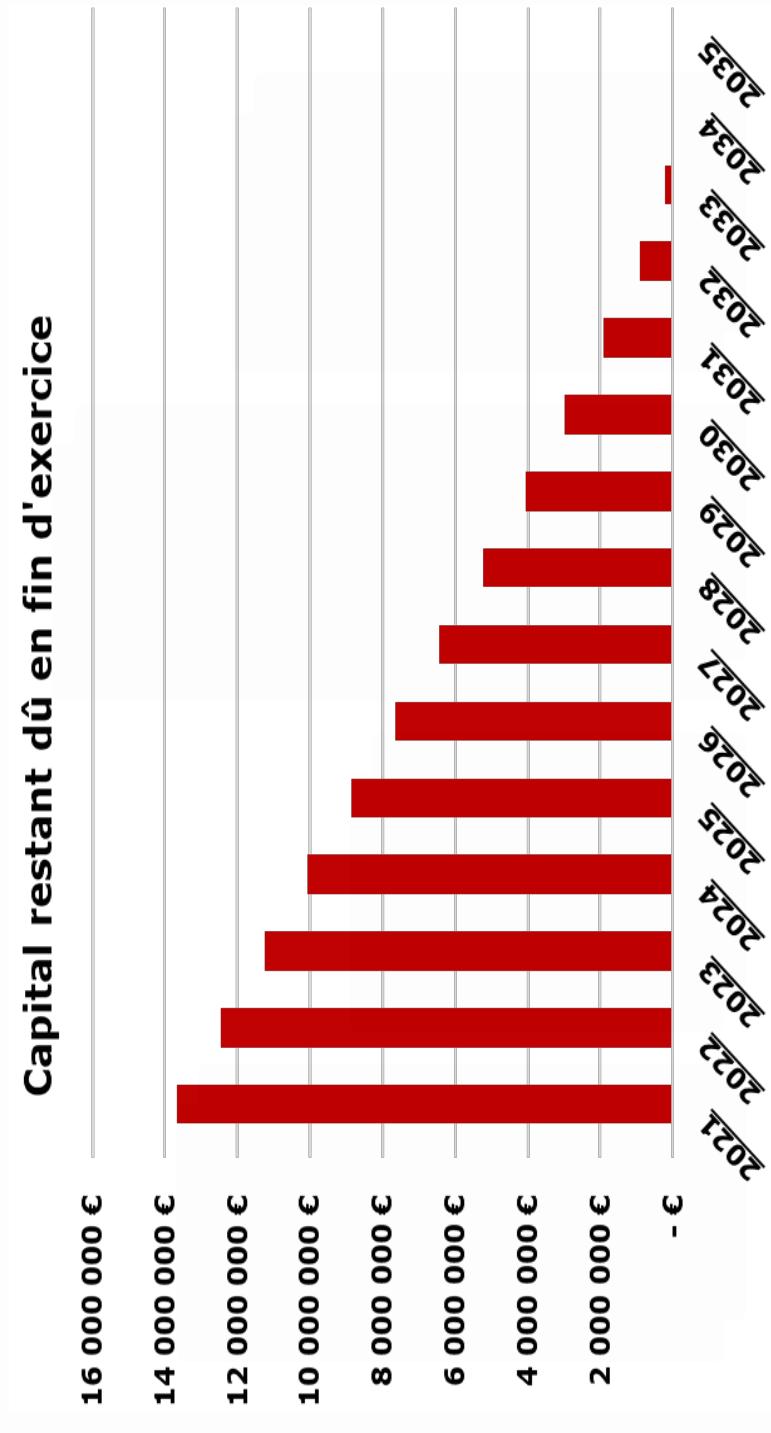
- Au 31/12/2021, l'encours du budget annexe des Transports se stabilise à 91,54 M€
- En 2021, deux emprunts ont été réalisés pour un montant global de 10,5 M€ :
 - la Banque Postale pour 5,5 M€ au taux fixe de 0,35% sur 15 ans
 - la Banque Postale pour 5 M€ au taux fixe de 0,60% sur 15 ans
- La répartition entre taux fixe et variable reste équilibrée



Dette par type de risque

Au niveau du budget Chauffage Urbain

- La dette se compose de 7 emprunts classés 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 13,7 M€ au 31/12/2021
 - La dette est orientée à plus de 90% sur le taux fixe
 - Le profil d'extinction de la dette est le suivant



3. Des dépenses de personnel contenues

- La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)					
	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Evolution %	Evolution €	
Traitements indiciaires	50 948 226,00 €	51 254 466,73 €	0,60%	306 240,73 €	
NBI	848 768,98 €	933 051,50 €	9,93%	84 282,52 €	
Régimes indemnitaire	7 763 481,00 €	8 083 949,82 €	4,13%	320 468,82 €	
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	1 068 822,31 €	1 080 262,44 €	1,07%	11 440,13 €	
Heures supplémentaires	1 222 307,21 €	1 240 938,50 €	1,52%	18 631,29 €	
Vacations (emplois aidés compris)	1 135 444,00 €	1 182 807,62 €	4,17%	47 363,62 €	
Astreintes	170 802,37 €	110 408,97 €	-35,36%	-60 393,40 €	
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 201 518,00 €	1 276 347,77 €	6,23%	74 829,77 €	
Autres charges de personnel (hors paie)	3 061 673,30 €	4 143 016,74 €	35,32%	1 081 343,44 €	
CA	67 059 071,00 €	69 305 250,08 €	3,35%	2 246 179,08 €	

- Pour l'exercice 2020, les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2020 en €			
Logements	Repas	Véhicules	PDE
64 477,77 €	4 792,20 €	8 867,93 €	21 505,41 €
			99 643,31 €

- L'évolution des charges de personnel est marquée par la fusion avec la CCPFRS en 2017. En 2020, elle tenait compte du transfert de la compétence PLU. En 2021, elle intègre les mécanismes de réorganisation initiés en 2021 et poursuivis en 2022

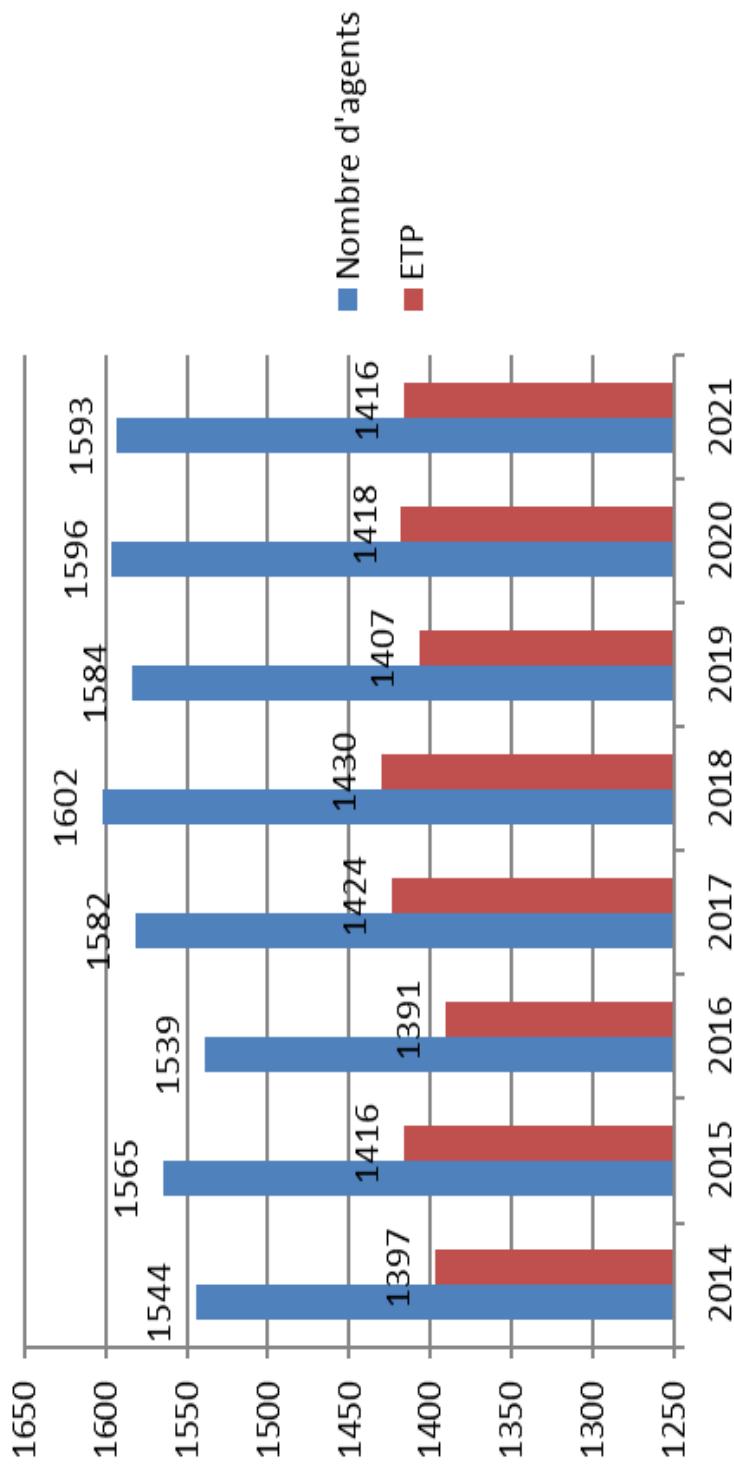
<i>En M€</i>	<i>CA 2016</i>	<i>CA 2017</i>	<i>CA 2018</i>	<i>CA 2019</i>	<i>CA 2020</i>	<i>CA 2021 prév</i>	<i>CA 2022 prév</i>
Total des charges de personnel	63,49	67,03	67,03	67,63	68,88	70,68	72,44
<i>Evolution</i>	<i>1,9%</i>	<i>5,6%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,5%</i>
Dont services mutualisés	19,77	21,76	20,64	20,56	21,63	21,01	19,80
<i>Evolution</i>	-1,3%	10,1%	-5,2%	-0,4%	5,2%	-2,9%	-5,8%
Dont services communautaires	43,72	45,27	46,39	47,07	47,25	49,67	52,64
<i>Evolution</i>	3,4%	3,5%	2,5%	1,5%	0,4%	5,1%	6,0%

- Le dispositif de mutualisation mis en œuvre avec la Ville de Mulhouse prévoit une refacturation annuelle des frais de mutualisation par m2A selon une clé de répartition actualisée chaque année

	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021 prév</i>	<i>2022 prév</i>
Part de la mutualisation à la charge de m2A	47,48%	48,12%	49,18%	48,81%	49,46%	48,99%	48,99%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	52,52%	51,88%	50,82%	51,19%	50,54%	51,01%	51,01%
Montant reversé par Mulhouse	10,38	11,29	10,49	10,52	10,93	10,72	10,00

- Des effectifs stables à l'exception de l'effet fusion en 2017
- Depuis 2013 on constate une stabilité des effectifs (emplois pourvus) avec une augmentation liée au développement du périscolaire en 2018

**Evolution des effectifs
(postes pourvus) de 2014 à 2021**



- **Durée effective du temps de travail de l'année 2021 :**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées

- **Répartition des agents par catégorie :**

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	197	196	191	189	217	225	229
B	273	263	271	273	240	240	244
C	1095	1080	1120	1140	1127	1131	1120
Total	1565	1539	1582	1602	1584	1596	1593

- **Participation à la protection sociale complémentaire :**

m2A respecte déjà les termes de la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit la participation obligatoire employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire des agents entre 2024 et 2026 → 1 400 agents couverts pour un coût de 807 k€ et à un niveau supérieur à la moyenne (576 €/an contre 373 €/an en moyenne)

Elle est modulée en fonction des revenus, de la composition familiale et des garanties choisies par les agents avec 2 contrats sélectionnés : Générali pour la prévoyance et Mutia Santé pour la santé

4. Un environnement budgétaire 2021-2026 constraint et incertain

Une dégradation 2021 plus modérée

- **Budget annexe des transports :**
 - un équilibre fragilisé sur 2 recettes prépondérantes :
 - les recettes usagers sont en progression de +6% rattrapant 1/3 des pertes 2020
 - le versement mobilités corrélé aux effectifs des entreprises est anticipé au niveau 2019
 - l'équilibre du budget transports pourrait permettre un niveau de contribution du budget principal limité à +1 M€ par rapport au réalisé 2020 en raison du rebond du versement mobilité
- **Budget principal :**
 - une épargne brute prévisionnelle 2021 divisée de moitié par rapport à 2019 : -10 à 12 M€ avant-covid et -2 à -4 M€ par rapport à 2020
 - une capacité de désendettement qui franchit le seuil de vigilance de 12 ans (5.8 années avant covid)
- **Absence de compensation des pertes covid :**
 - avance remboursable des budgets transports non-reconduite à ce jour
 - compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales : m2A non-éligible en 2021, les principaux impôts économiques n'étant pas pleinement impactés

Une prospective budgétaire comportant des points de vigilance

Sur les recettes :

- la perte du FPIC (2,4 M€ en 2016) est définitive depuis 2021
- la perte d'autonomie fiscale du fait des réformes (de 72% à 47% du poids des recettes fiscales modulables)
- le risque d'une baisse de -5% / an de la dotation d'intercommunalité du fait de l'impact des réformes fiscales sur les indicateurs de richesse
- **le risque de mise en œuvre d'un nouveau plan de redressement des comptes publics**

Sur les dépenses :

- la rigidité structurelle du budget
- Les impact financiers de la réorganisation des services et de mesures de revalorisation des agents de catégorie C
- l'impact financier de fonctionnement des nouveaux projets de mandat
- l'impact des nouveaux modes de calcul de répartition du FPIC
- la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières
- le niveau des investissements projetés : 35 M€/an de réalisations

Les mesures subies impactant les budgets communaux

- Les mesures d'amélioration du pouvoir d'achat des agents de catégorie C (majoration des grilles indiciaires, réduction des déroulements de carrière, bonification exceptionnelle d'ancienneté, hausse du SMIC) impacteront les budgets des collectivités
- Sur le plan des dotations d'Etat, la loi de finances 2022 s'inscrit dans la continuité de 2021 :
 - stabilité de la dotation d'intercommunalité
 - réfaction de -1,8% de la dotation de compensation (loi de finances 2020)
- le « quoiqu'il en coûte » pourrait se traduire par la mise en œuvre d'un plan de redressement des comptes publics sous la forme :
 - d'une baisse des dotations d'Etat ou,
 - d'objectifs de désendettement inscrits dans un contrat de type Cahors

Les objectifs en matière de gestion financière

Préserver une situation financière saine au regard des principaux ratios d'analyse financière des collectivités exige impérativement :

- le maintien des équilibres budgétaires
- la préservation d'un niveau d'épargne brute de 7 % minimum des recettes de fonctionnement
- le respect d'un ratio de désendettement inférieur à 10-12 ans pour garantir un financement équilibré des investissements

5. Les projections budgétaires sur la période 2021-2026 – budget général et budget transports

Un environnement budgétaire contraint et incertain

- Les projections 2022 en dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus sont anticipés à 301 M€ et entre 233 et 235 M€ sur le seul budget principal

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets (à périmètre constant)	294,6 M€	301,1 M€	304,4 M€	307,8 M€	311,2 M€	314,7 M€

- Les incertitudes qui pèsent à ce stade sur le niveau de fiscalité économique notamment nécessitent de dégager une épargne complémentaire estimée à 3,5 M€ par une vigilance sur le niveau de dépenses, une analyse des pistes d'optimisation des ressources et un examen attentif des économies et redéploiements rendus possibles par la méthodologie du budget global
- La restauration du niveau d'autofinancement permettra de maintenir le niveau des services à la population, de se prémunir d'une éventuelle contribution au redressement des finances publiques et de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt

Des efforts de maîtrise des dépenses à poursuivre

Les hypothèses rigoureuses anticipées dans le cadre de la prospective financière 2021-2026 conduisent à une progression de 1,2%/an :

- Les charges à caractère général devront respecter une évolution extrêmement contrainte de +1% à +1,5% par an à périmètre constant en raison de l'évolution des services à la population et de la progression du coût de l'énergie et des matières premières
- la progression de la masse salariale sera cadrée à +2,5% à périmètre constant pour intégrer l'effet « carrière », les réorganisations en cours, la revalorisation de la prime de décembre décidée par les collectivités, les mesures nationales d'amélioration du pouvoir d'achat atténuées par les vacances de postes et l'effet Noria
- un ajustement de la contribution versée au budget Transports corrélé à l'évolution du *Versement Mobilités*
- des contributions au SIVOM stabilisées en 2022 puis évoluant au rythme de l'inflation
- des participations à nos partenaires qui évoluent de +1% max à périmètre constant

Une dynamique des recettes de +1%

La dynamique des recettes de fonctionnement reste modérée à +1% avec stabilité des taux de fiscalité. Une évolution +/- favorable en fonction de la conjoncture économique et/ou des décisions de l'Etat +/- favorables peuvent avoir une forte influence sur les prévisions et sur les décisions à prendre en matière de fiscalité. Cette évolution intègre :

- une quasi stabilité des dotations d'Etat
- la disparition du FPIC depuis 2021 suite à la perte d'éligibilité du territoire
- des impôts économiques qui intègrent les effets de la crise sanitaire
- un produit fiscal de TEOM, CFE et foncier bâti avec revalorisation forfaitaire des bases du niveau de l'inflation à 3,4%

Réalisé 2020 en M€	Projections 2022
Dotation de compensation (ex CPS)	21,49 M€ ↗ En baisse de l'ordre de -1,8 % prévue en loi de finances 2020
Dotation d'intercommunalité	5,50 M€ → Stable dans le PLFR 2022
FNGIR	14,57 M€ → Stable
Fonds de Prééquation des ressources Intercommunales et Communautes	0,68 M€ ↗ Disparition du FPIC du fait de l'évolution de l'indicateur de richesse du territoire de m2A en 2017

Une dynamique des recettes de +1%

	Réalisé 2020 en M€	Projections 2022
CFE	37,06 M€	↗ Hausse de +0,5% des bases
CVAE	19,62 M€	➡ Baisse de -0,8% liée à l'activité économique 2020
TASCOM	3,84 M€	↗ Rattrapage progressif sur 2022 et 2023 de la baisse 2021 de -3%
Taxe de séjour	0,66 M€	↗ Retour supposé au niveau 2019
IFER	1,60 M€	↗ Indexation sur l'inflation prévisionnelle
Impôts ménages	38,98 M€	↗ Evolution physique très modérée de +0,5% et revalorisation selon l'inflation (+3%)
TEOM	36,30 M€	
Participation de la CAF - périscolaire et petite enfance	9,06 M€	➡ Stagnation voire légère baisse
Remboursements de charges de personnel	17,51 M€	➡ Stagnation voire légère baisse liée à la démutualisation
Produits de tarification (petite enfance, périscolaire, propreté, zoo, équipements sportifs...)	13,50 M€	↗ Retour progressif au niveau 2019 sur 2 années

Le résultat de la prospective financière sur la période 2021-2026

La prise en compte de ces hypothèses de dépenses et de recettes se traduit par les résultats suivants :

Sur le périmètre consolidé du Budget Principal + Budget Transports :

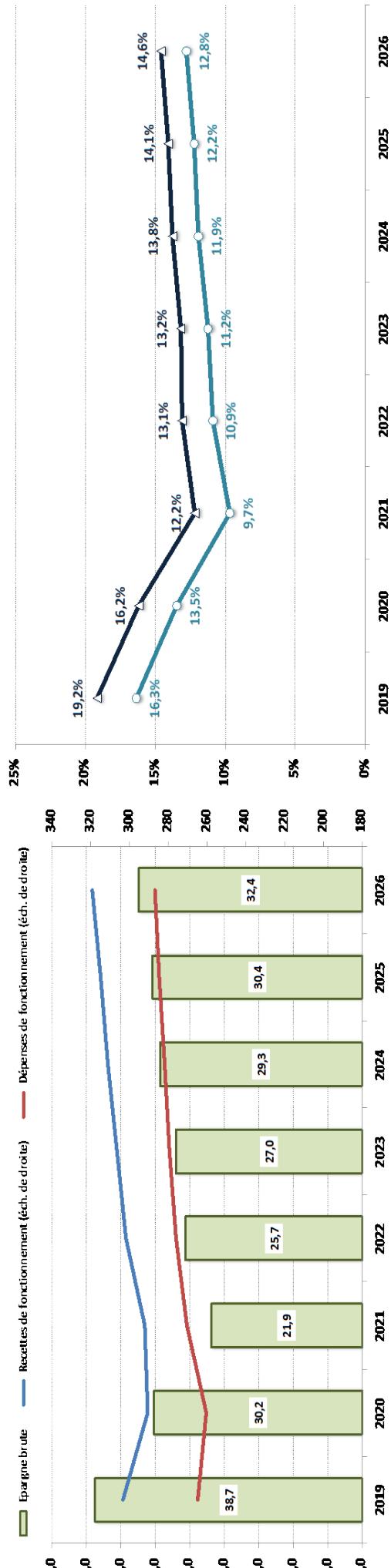
- Les ratios financiers sont acceptables : l'autofinancement se redresse progressivement, le taux d'épargne brute est supérieur au seuil de vigilance de 10% et la capacité de désendettement tend vers les 8 années

Sur le périmètre du Budget Principal :

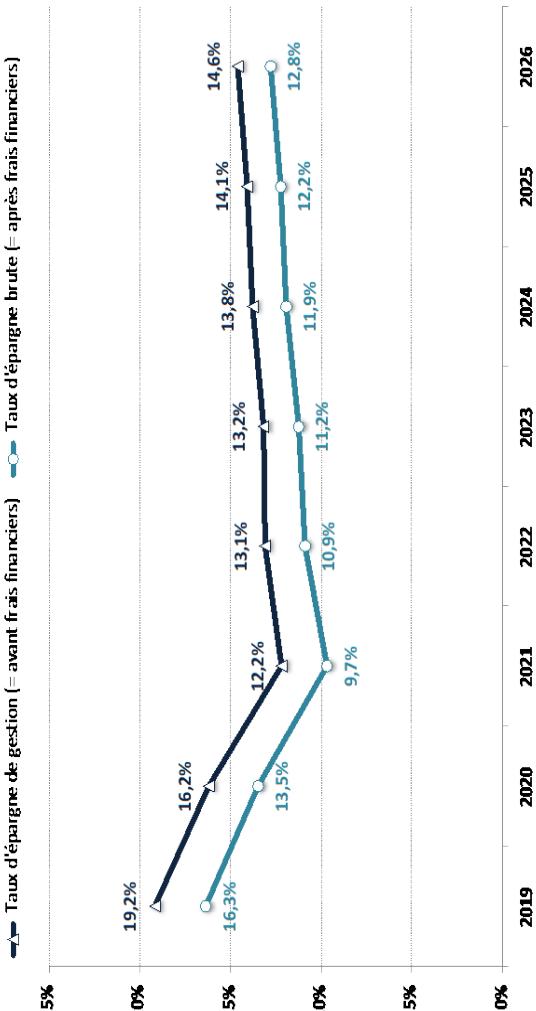
- L'épargne brute s'améliore progressivement,
- le taux d'épargne brute se situe au-dessus du seuil d'alerte de 7%
- La capacité de désendettement se situe au niveau du seuil d'alerte de 10-12 ans

Sur le périmètre consolidé (Budget Principal +Budget Transports)

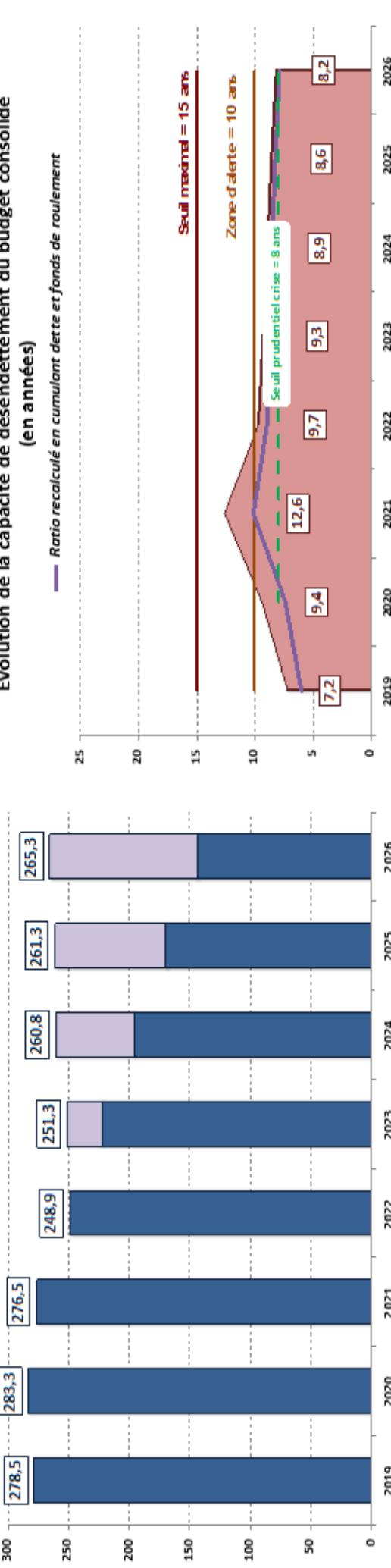
Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



Evolution des taux d'épargne du budget consolidé

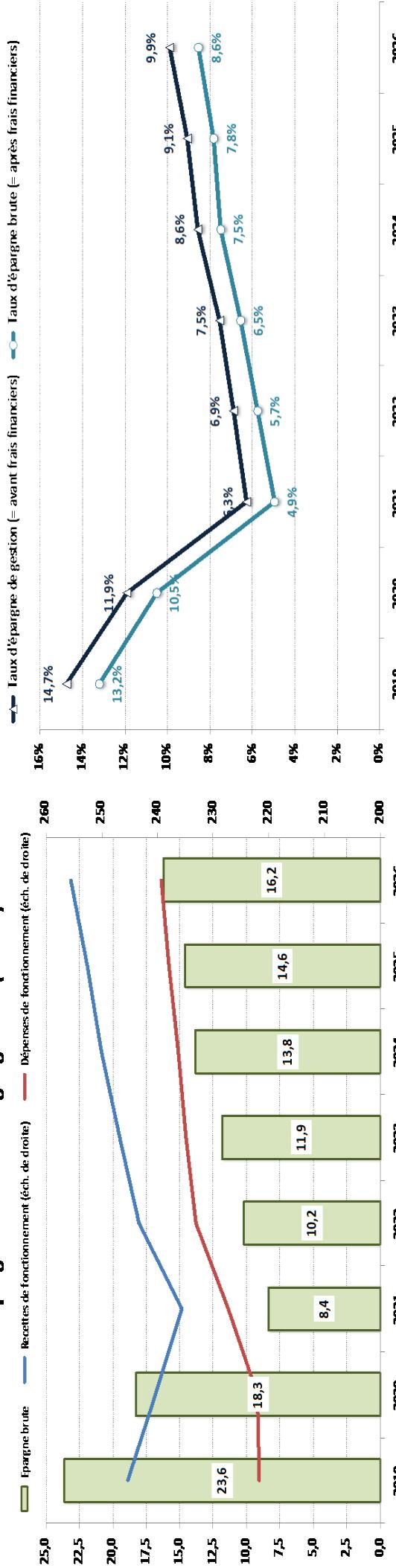


Dette du budget consolidé au 31/12 (en M€)

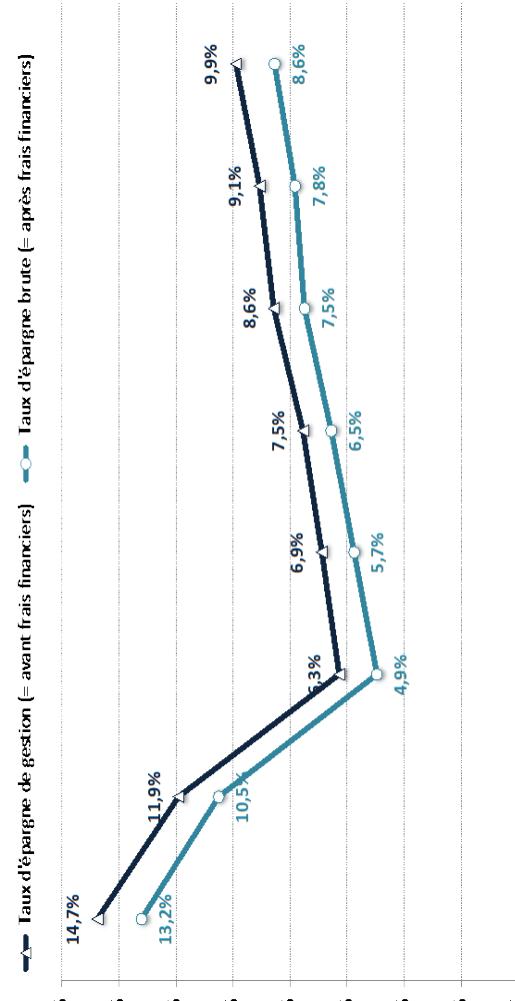


Sur le Budget Principal

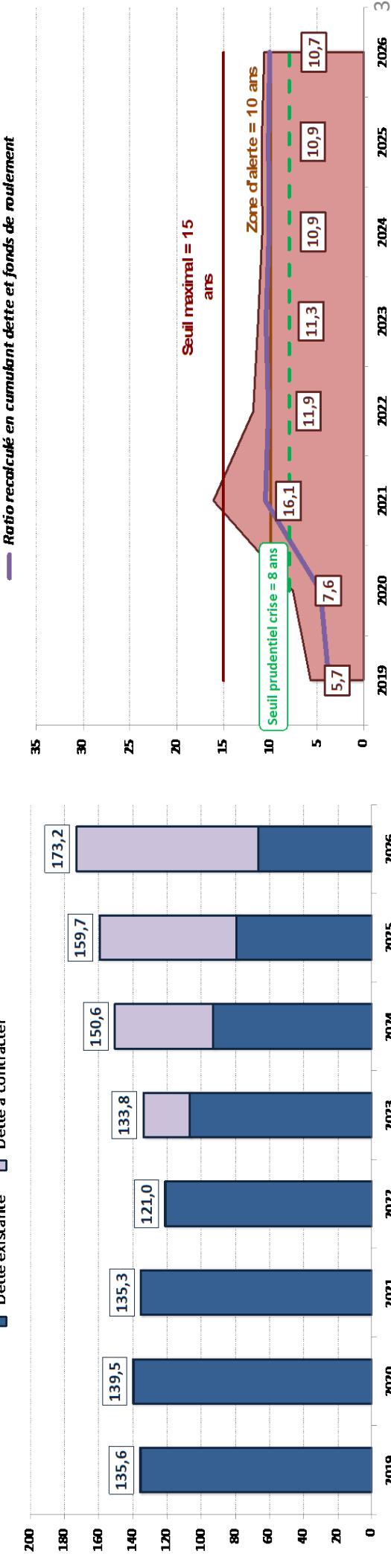
Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)



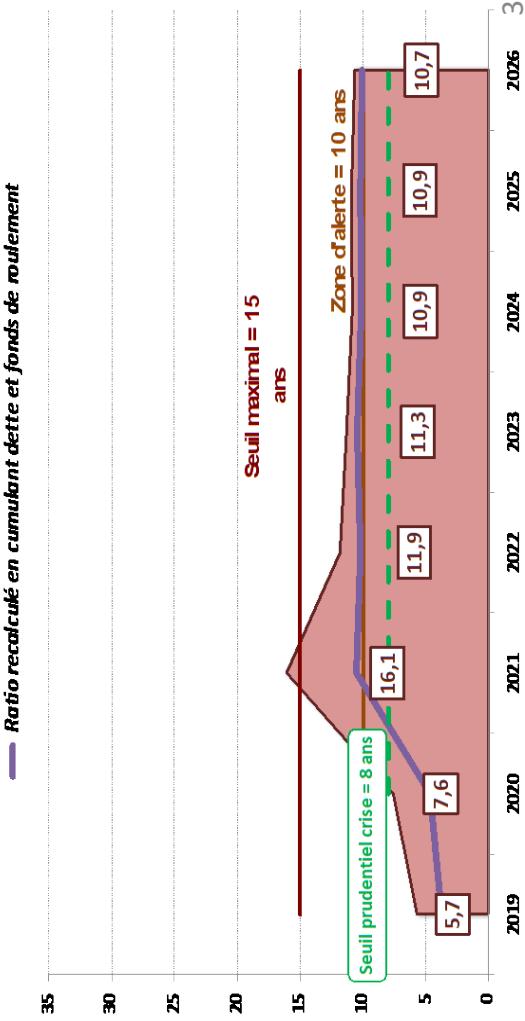
Evolution des taux d'épargne du budget principal



Dette au 31/12 (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement du budget général (en années)



Volume des investissements identifiés sur la période 2021-2026

Sur le budget général, les dépenses d'investissements estimées se chiffrent à 211 M€ de réalisations sur 6 ans soit 35 M€ par an avec prise en compte d'un taux de subventionnement des investissements de 18% des dépenses d'équipement

Budget principal Réalisations au CA en M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	Moyenne 2021-2026	Total 2021-2026
invest. directs en AP/CP (cptes 20/21/23)	8,48	22,34	28,74	25,85	19,54	25,95	21,82	130,9
fonds de concours en AP/CP (cpt 204)	5,62	11,19	15,65	13,12	11,17	11,22	11,33	68,0
participations (cpt 26)	3,24	1,20	1,24	0,68	0,39	0,31	1,17	7,0
avances nettes des remb. (cpt 27)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
opérations pr cpt de tiers (cpt 45)	1,39	1,67	0,86	0,67	0,49	0,32	0,90	5,4
Dépenses d'investissement totales	18,7	36,4	46,5	40,3	31,6	37,8	35,2	211,3
Recettes de subventions (cpt 13)	4,44	7,54	10,45	4,77	3,49	4,69	5,90	35,4
FCTVA (cpt 10222)	1,55	1,18	3,12	4,01	3,60	2,72	2,70	16,2
Opérations pour compte de tiers (cpt 451)	1,39	1,67	0,86	0,67	0,49	0,32	0,90	5,4
Effort d'équipement net	11,3	26,0	32,1	30,9	24,0	30,1	25,7	154,3

Volume des investissements identifiés sur la période 2021-2026

Sur le budget des Transports, le niveau de réalisation 2021-2026, est anticipé à 46 M€ soit 7,6 M€ en moyenne par an

Budget transport Réalisations au CA en M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	Moyenne 2021-2026	Total 2021-2026
investissements directs	8,73	6,66	5,81	7,28	6,23	5,73	6,74	40,4
subventions d'investissement versées	0,88	0,89	0,91	0,93	0,95	0,96	0,92	5,5
Dépenses d'investissement totales	9,6	7,6	6,7	8,2	7,2	6,7	7,7	46,0
Recettes de subventions (cpt 13)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effort d'équipement net	9,6	7,6	6,7	8,2	7,2	6,7	7,7	46,0

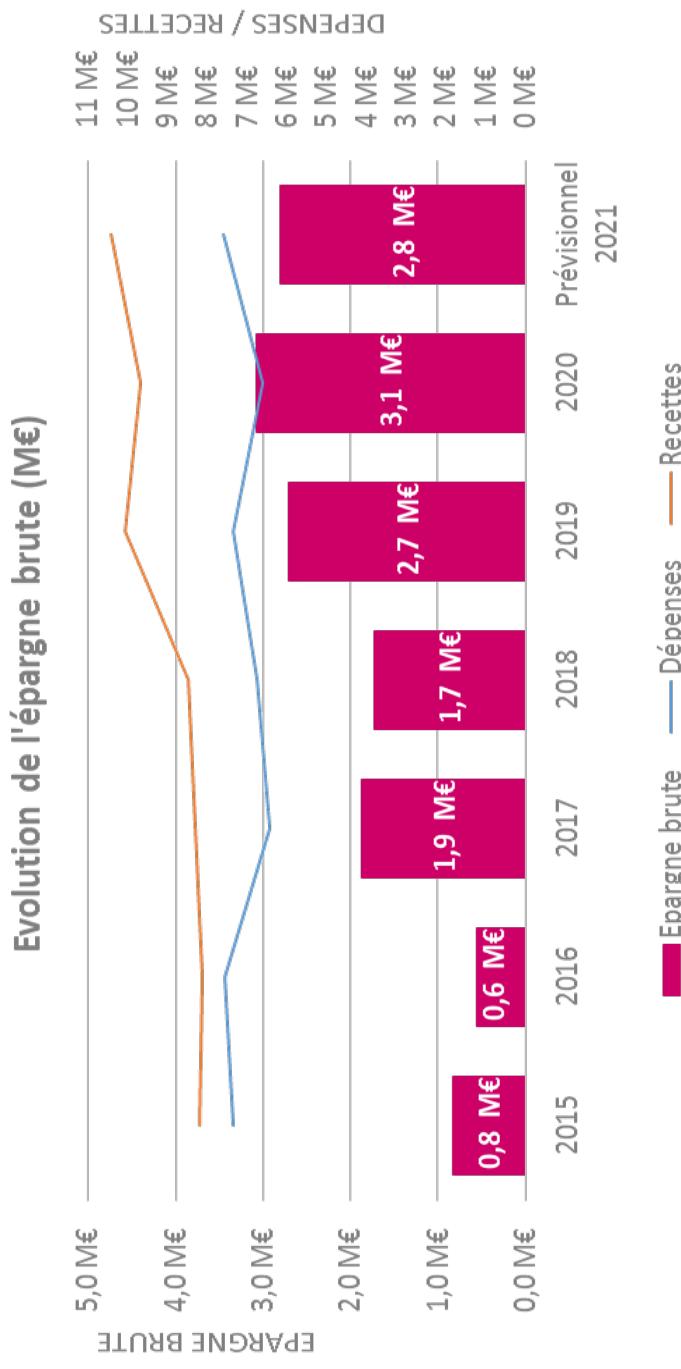
Tous budgets confondus, la trajectoire du besoin de financement ressort dans le tableau ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remboursement de dette	27,3	27,5	26,4	28,3	30,3	31,2
Emprunts	20,5	0,0	28,8	37,8	30,8	35,3
Besoin de financement	-6,8	-27,5	2,3	9,5	0,5	4,1

6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain

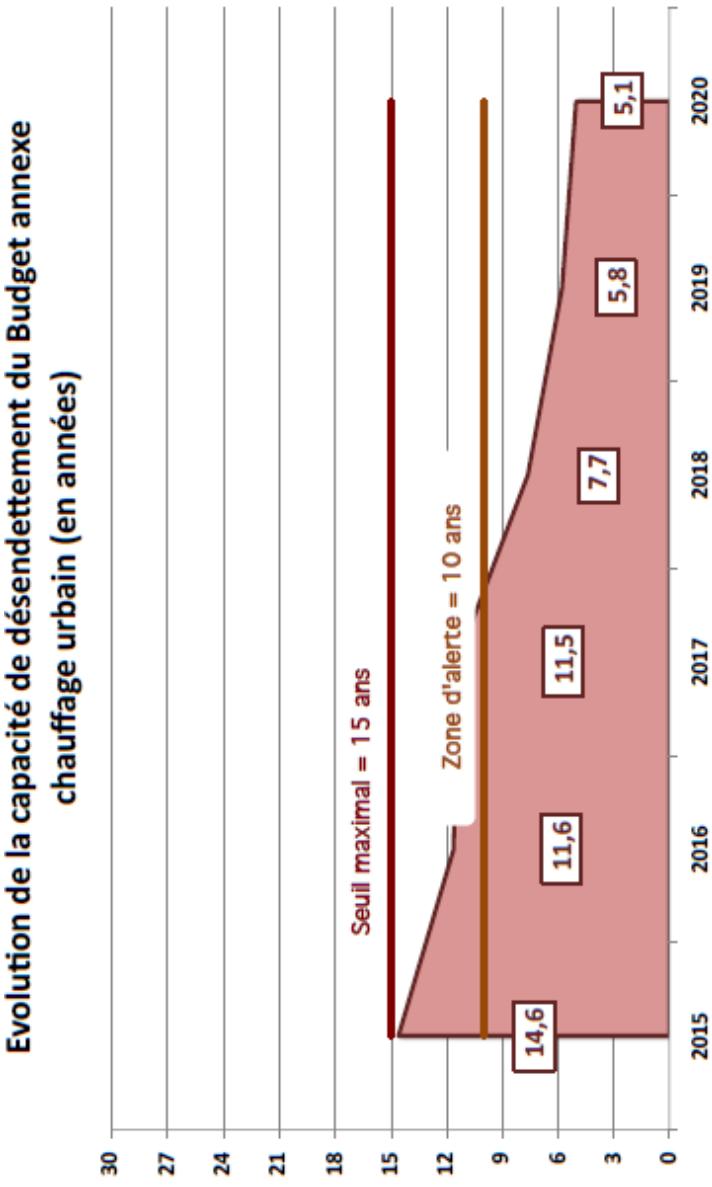
Une épargne en hausse permettant de satisfaire aux conditions d'équilibre

- L'épargne brute a fortement progressé à partir de 2019 coïncidant avec le raccordement du GHRMSA.
Elle est attendue autour de 2,8 M€ en 2021 et dépendante :
 - du niveau de ventes de chaleur et d'électricité
 - du prix d'achat des combustibles (gaz et bois)
- La nature de l'activité de ce budget nécessite de lourds investissements qui se traduisent par :
 - des dotations aux amortissements importantes
 - un recours ponctuel à l'emprunt
 - in fine une forte contrainte d'équilibre budgétaire



Une capacité de désendettement en amélioration

- Les dépenses d'équipement devraient s'établir autour de 0,8 M€
- Le niveau élevé d'épargne brute permet un recours à l'emprunt limité (encours de dette de 13,7 M€ à fin 2021). La capacité de désendettement ressort à 5,1 années, à distance du seuil d'alerte.



Un budget 2022 qui assure la poursuite des investissements engagés en 2021

- Les dépenses de fonctionnement sont projetées de la manière suivante :
 - dépenses énergétiques en légère baisse en raison d'achats contractés avant la hausse des cours de l'énergie
 - reconstitution d'un stock de quotas de CO²
 - autres achats, prestations de services et charges de personnel stables
 - frais financiers en diminution de -0,02 M€
- Les recettes sont pour l'essentiel constituées des ventes de chaleur et d'électricité et sont attendues en hausse de +0,9 M€ en raison des ajustements tarifaires
- En investissement : près de 4,0 M€ de dépenses d'équipement sont anticipés en 2022 liées au raccordement du quartier Bel Air au réseau de l'Illberg, au remplacement de la cheminée de la centrale de l'Illberg, aux travaux de maintenance et à la poursuite du remplacement des modules de chauffage des usagers du réseau de Rixheim

7. Les priorités 2022

**Elles s'appuient sur les 4 ambitions
du projet de territoire approuvé par le Conseil
d'agglomération le 22 novembre 2021**

Un territoire de nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique

- Plan Climat Air Energie Territorial : approbation et mise en œuvre
- fonds climat nouvelle donne environnementale : 2M€ pour les projets des communes
- développement des mobilités :
 - bus au gaz : 3,2 M€
 - station GNV : 360 k€
- pistes cyclables : 890 k€ en maîtrise d'ouvrage directe et 200k€ de subvention
- cité du vélo : 780 k€ de travaux hors acquisition foncière
- installation de bornes de recharge électrique : appel à initiatives privées dès février 2022.

Un territoire de nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique

- Développement et promotion des énergies nouvelles :
 - hydrogène
 - schéma directeur des réseaux de chaleur : récupération de chaleur fatale industrielle
 - étude sur l'évolution de la flotte automobile pour intégrer les véhicules propres
- mise en œuvre du projet alimentaire territorial Sud Alsace
- réalisation du schéma directeur Eau
- collecte de déchets : renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères pour une durée de 6 ans

Un territoire d'accueil dynamique

- **Un développement économique durable, novateur et performant :**

- remise à niveau des bâtiments du Village industriel Fonderie (277k€)
- dépollution du site DMC (500k€)
- aménagement de la ZAC Amélie à Wittelsheim (450k€)
- rénovation de l'aire de la Thur (450k€)
- lancement de la reconversion de la plateforme d'Ottmarsheim
- accompagnement de l'implantation du Technocentre Quatrium

Un territoire d'accueil dynamique

- Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation :
 - soutenir l'UHA dans le cadre du CPER
 - projets de restructuration immobiliers
 - soutien aux projets de recherche
 - rénovation du restaurant universitaire de l'Illberg (CROUS)
- Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires :
 - mise en œuvre et suivi du schéma de cohérence territoriale
 - élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal
 - mise en œuvre du règlement local de publicité intercommunal

Un territoire d'accueil dynamique

- Développer une identité territoriale :
 - engagement du schéma stratégique de développement culturel (musées) et touristique
 - création de l'agence d'attractivité
 - soutien à la restructuration du parc des expositions : augmentation du capital (400k€), dépollution (600k€) et subvention de modernisation (1,2M€)
 - échangeur de la Mertzau : fin des études préalables et déroulement de la concertation préalable

Un territoire d'accueil dynamique

- Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres :
 - parc zoologique et botanique : poursuite du projet horizon Afrique (12 M €) et finalisation de la clinique vétérinaire (600k€)
 - renforcer la position de l'agglomération, « Terre de cinéma et d'accueil de tournages »
- Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive :
 - asseoir m2A comme une destination pour les équipes sportives de haut niveau en soutenant les communes dans le processus de labellisation « Terre de Jeux »
 - renforcer le « savoir nager » et les animations aquatiques
 - excellence sportive : favoriser l'accueil d'événements sportifs nationaux ou internationaux.

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

- **Conforter les services en synergie avec les communes :**

- Offre périscolaire et petite enfance : poursuite des travaux en cours et/ou réalisation de nouveaux projets à Lutterbach (1,5M€), Berrwiller (950k€), Baldersheim (350k€), Brunstatt-Didenheim (970k€), Illzach (3,3M€), Mulhouse (projet Victor Hugo 1,6M€), Flaxlanden (750k€), Riedisheim (539k€), Staffelfelden (1,1M€)
- périscolaire : distribution aux enfants de 360 000 goûters /an soit 2 600 servis par jour (coût de fonctionnement de 217k€)

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

- **Conforter les services en synergie avec les communes :**
 - renforcer l'éducation à la citoyenneté
 - soutenir la parentalité en confortant l'action de la maison des parents
 - diversifier les offres du bibliobus : développement d'animations
 - accompagner les politiques du handicap et de l'insertion
 - élaborer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

- Développer une offre de logement équilibrée et de qualité sur l'ensemble du territoire :
 - assurer une production de logements neufs
 - soutien au parc privé et social existant
 - soutien au renouvellement urbain (ANRU)
- Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements de haute qualité, en visant la réduction des consommations énergétiques (décret tertiaire) :
 - organiser et optimiser le patrimoine : réhabilitation du stade de l'Illi (500k€), travaux de maintenance au centre nautique Aquarhin, remplacement d'éclairages à la patinoire.

Un territoire d'équilibre et de coopération

- Développer les coopérations :
 - participer à la Landesgartenschau (avril à septembre 2022)
 - étendre et conforter les partenariats avec les intercommunalités

- Fédérer les acteurs locaux autour de la Maison du Territoire :
 - faire de la Maison du Territoire, un lieu de travail collaboratif

Un territoire d'équilibre et de coopération

- Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le projet de territoire :
- remettre le citoyen au cœur des dispositifs de participation : un conseil de développement renouvelé
- formation pour acquérir une culture du numérique commune
- développer des outils et méthodes de travail transversaux et une culture commune du management
- développer une communication interne au service du bien-être au travail
- optimiser la gestion du courrier : numérisation

- Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux :
- développer la plate-forme e-services pour proposer un bouquet de services en ligne
- développer le système d'information géographique.

8. Conclusion

Une épargne complémentaire pour préserver les fondamentaux budgétaires

- La construction budgétaire 2022 doit intégrer des contraintes et incertitudes fortes :
 - dynamique de la fiscalité économique ;
 - niveau de fréquentation des équipements publics ;
 - évolution du coût des matières premières ;
 - possible contribution au redressement des finances publiques à compter de 2023
- Parallèlement, m2A se doit de soutenir la relance économique par un programme d'investissement ambitieux qui concrétise les 4 ambitions portées par le Projet de Territoire
- Les incertitudes pesant sur le niveau de fiscalité économique et la volonté de stabiliser la pression fiscale nécessitent de dégager une épargne complémentaire estimée à 3,5 M€. Cela passe par une vigilance sur le niveau de dépenses, une analyse des pistes d'optimisation des ressources et un examen attentif des économies et redéploiements possibles
- Dans ce contexte, la feuille de route de l'élaboration du budget 2022 portera sur :
 - une maîtrise accrue du niveau de dépenses de fonctionnement ;
 - des recettes calibrées au niveau d'épargne brute ciblé ;
 - un programme d'investissement en adéquation avec le Projet de Territoire et l'autofinancement ;
 - la sollicitation active de financements extérieurs dans le cadre d'une démarche partenariale



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION